

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 10 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

**2024-04-32 -ENVIRONNEMENT (8.8) – RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE
PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE 2023**

DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 07 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (présent à compter de 2024-04-04), HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET Lionel), ADRAINI Mustapha (ayant la procuration de ERDEM Olivier), ALLOUCHI GHAZZALA Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPARD Isabel, LALANCE Corinne, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles,
<u>Avis de procuration :</u>	13 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	55 présents du début à la délibération 2024-04-03 ; 56 présents de la délibération 2024-04-04 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	68 votants du début à la délibération 2024-04-03 ; 69 votants de la délibération 2024-04-04 à la fin

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi n° 95-101 du 02 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, dispose qu'en matière de services publics, et notamment pour les services d'eau, d'assainissement, le Président d'un E.P.C.I. est tenu de présenter à son Conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Les Décrets n° 2007-675 du 02 mai 2007 et n° 95-635 du 06 mai 1995 précisent les indicateurs financiers et techniques que doit comporter le rapport du service d'eau potable.

Conformément à la réglementation, le Président présente à l'assemblée le rapport afférent à l'exercice 2023 rédigé en application des textes précités.

Les rapports annuels des Syndicats (SIELL, SMETS et SIE du Trey-Saint-Jean) sont intégrés en annexe au rapport annuel de la CC2T.

Vu la présentation en Conseil d'exploitation du 10 juin et le 19 septembre 2024,

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport.

NB : le rapport complet (avec en annexe les rapport des syndicats) est consultable à la CC2T et mis à disposition le soir du conseil en séance.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX